



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT D'EAU POTABLE

À renvoyer dûment complété et signé à :

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05230 LA BATIE-NEUVE
secretariat.eau@ccspva.com

➤ **Coordonnées de l'abonné entrant :**

Vous êtes : Particulier Société Association Administration

Vous agissez en qualité de : Locataire Propriétaire

Il s'agit d'une résidence : Principale Secondaire

Type de logement/local : Appartement Maison
 Local commercial Local professionnel
 Autre affectation (précisez :)

Nom-Prénom
Adresse
	Code postal : Ville :
Adresse mail
Téléphone
Né(e) le À

Nom-Prénom
Adresse
	Code postal : Ville :
Adresse mail
Téléphone
Né(e) le À

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05230 LA BATIE-NEUVE
Tél. 04 92 50 94 57
Courriel : secretariat.eau@ccspva.com
www.cc-serreponconvaldavance.com

Raison sociale
Adresse	Code postal : Ville :
Adresse mail
Téléphone
N° de SIRET A

➤ **Adresse du bien concerné**

Adresse du branchement	Code postal : Ville :
Adresse de facturation (Si différente)	Code postal : Ville :

➤ **Coordonnées du propriétaire (information obligatoire si vous êtes locataire)**

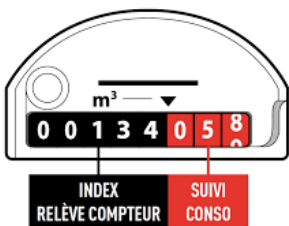
Nom-Prénom
Adresse	Code postal : Ville :
Adresse mail
Téléphone

➤ **Relève du compteur d'eau**

Numéro de compteur⁽¹⁾ :

Index du compteur ⁽²⁾ :

Date du relevé :



(1) Cette information figure sur votre compteur d'eau - il s'agit des chiffres gravés sur le compteur.

(2) Seule votre consommation en m³ est prise en compte pour votre facture d'eau - il s'agit des numéros sur fond noir inscrits sur le cadran de votre compteur d'eau

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Le, à

Signature du demandeur :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement du service d'eau potable.